



Durée hebdomadaire de travail amplitude de travail

Par **PAPATT_old**, le **20/05/2007** à **20:46**

bonjour ,rn d'abord merci de votre aide j'ai oublié de le dire lors de mon premier message
rn mon problème est rn je travaille dans la grande distribution rn je commence le matin à 7 h
jusque 11h 45 ou 12h suivant les jours rn je reprends à 14h30 15h ou 16 h et le magasin ferme
et nous paye jusque 19h30 reste les caisse à compter ou le rayon à ranger l'amplitude horaire
et très rude et me fait partir le matin 6h jusque 20h ,je travaille 6 jours sur 7 rnet j'ai 2 ou 3
après midi avec le dimanche .cette semaine j'aurai 4 journées complètes ,pour 38 h de travail
a-t-il le droit me faire les journées complètes?rn merci d'avance pour votre aide a plus tard

Par **Christelle_old**, le **20/05/2007** à **22:25**

Bonjour,rn rn Rien dans le code du travail n'oblige votre employeur à vous faire travailler par demi-journées. C'est même l'organisation habituelle de travailler par journées complètes.rn Par contre vous pouvez demander à votre délégué syndical de vous fournir la convention collective de votre secteur. Il y a en général une amplitude à respecter (j'ai en tête 12H, mais je ne suis pas sûre).